

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2014-138 du 26 juin 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-six juin à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER – J. LECERF - V. HERMANT – G. DICKSON – M. Fr. NAWROCKI – N. CARON – F. DEHON -

MM. B. DE REU - Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – Y. BONNERRE – B. VAILLANT – G. CUVILLIER – D. REBOUT- J. M. BONNART – J. Ch. DERUE - E. BURDIAC – L. ANTINORI – D. BASSEUX – B. HIEZ – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J. VASSEUR – J.-M. BLAISE – M. POUILLAUDE - J. DESCAMPS – M. BLONDEL – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR – H. BASSEZ – G. RICAUX -

Mme G. DICKSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE  
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS  
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-Y. HARMEGNIES

M. Ch. HEMAR a donné pouvoir à M. A. CHAUSSOY  
M. J.M. BONNART a donné pouvoir à M. M. GUIDEZ

**Objet : Motion contre la suppression du T.G.V.**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté le projet de la S.N.C.F. visant à la suppression de lignes régulières T.G.V. au départ de la gare d'ARRAS en direction de PARIS.

Monsieur le Président précise que ces suppressions sont liées à l'engorgement des lignes arrivant à la Gare du Nord et pour lequel la S.N.C.F. a souhaité privilégier la circulation des trains franciliens plutôt que celle des trains des lignes desservant la province.

Monsieur le Président donne lecture de la motion qui a été adressée à la S.N.C.F. pour protester de cette suppression.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver cette motion.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver la motion de soutien contre la suppression des T.G.V. au départ et à l'arrivée de la gare d'ARRAS,

- de charger Monsieur le Président de porter cette motion au Directeur de la S.N.C.F.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 26 Juin 2014 et transmission en Préfecture le 26 Juin 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 26 juin 2014 et transmission  
en Préfecture le 26 juin 2014

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



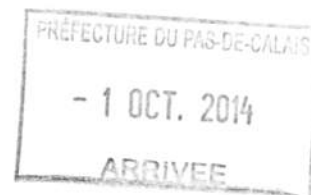
Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS  
DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Reçu le : 02 OCT. 2014



2014-138 - 26/06/2014

Motion suppression TGV